



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 16 mai 2012 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, mesdames et messieurs Robert F. Weemaes, directeur général, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Andrée Loyer, greffier adjoint.

CE-2012-730

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 11 AVRIL 2012 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 17 AVRIL 2012

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 11 avril 2012 et de la séance spéciale tenue le 17 avril 2012 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux comme soumis.

Adoptée

CE-2012-731

SOUMISSION 2011 SI 308 - SUIVI DES ÉQUIPEMENTS ENREGISTREURS DANS LES OUVRAGES DE SURVERSES - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Aquatech Services techniques des eaux inc., 101, boulevard Roland-Therrien, bureau 110, Longueuil, Québec, J4H 4B9, pour les travaux de suivi des équipements dans les ouvrages de surverses pour un montant total de 52 372,55 \$, incluant les taxes, et ce, pour une période d'une année à compter de la date d'adjudication du contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 5 avril 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30640-014-22742	50 094,99 \$	Travaux de réfection - Égouts, aqueduc - Ouvrages de surverses
04-13493	2 277,56 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mai 2012.

Adoptée

CE-2012-732

SOUSSION 2012 SP 065 - RÉAMÉNAGEMENT DE DIVERS PARCS DANS LA VILLE DE GATINEAU - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LUCERNE, DU PLATEAU-MANOIR-DES-TREMBLES, DE HULL-VAL-TÉTREAU ET DE LIMBOUR - ANDRÉ LAFRAMBOISE, MAXIME TREMBLAY, DENISE LAFERRIÈRE ET NICOLE CHAMPAGNE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Paysagiste Envert & Fils, 146, chemin du Rang 6, Val-des-Monts, Québec, J8N 7R3, pour le réaménagement de divers parcs dans la Ville de Gatineau, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 128 479,40 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 5 avril 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12010-007-22743	21 370,89 \$	Plan quadriennal des parcs - Volets I et II - Parc Limbour
18-12010-010-22744	17 680,13 \$	Plan quadriennal des parcs - Volets I et II - Parc Moussette
18-12010-009-22745	7 085,14 \$	Plan quadriennal des parcs - Volets I et II - Parc du Méridien
18-12010-008-22746	18 335,03 \$	Plan quadriennal des parcs - Volets I et II - Parc Marcel-Chaput
18-12010-004-22747	34 790,59 \$	Plan quadriennal des parcs - Volets I et II - Parc des Trois-Portages
18-12010-003-22748	22 200,65 \$	Plan quadriennal des parcs - Volets I et II - Parc des Coquelicots
18-12010-005-22749	1 429,68 \$	Plan quadriennal des parcs - Volets I et II - Parc Jardins-Lavigne
04-13493	5 587,29 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mai 2012.

Adoptée

CE-2012-733

SOUSSION 2010 SP 293 - PISTE MULTIFONCTION - AVENUE DU CHEVAL-BLANC, PHASE 2 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Constructions B.G.P. (6958001 Canada inc.), 139, avenue Gatineau, Gatineau, Québec, J8T 4J7, pour les travaux de construction d'une piste multifonction sur l'avenue du Cheval-Blanc, phase 2, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 458 257,23 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 22 mars 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30385-006-22750	438 328,67 \$	Réfection du réseau routier - Sentier Cheval-Blanc
04-13493	19 928,56 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mai 2012.

Adoptée

CE-2012-734

SOUSSION 2012 SP 020 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - IMPLANTATION D'UN PROGRAMME D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Groupe Qualitas inc. (Ouest de Québec), 420, boulevard Maloney Est, bureau 6, Gatineau, Québec, J8P 1E7, pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour l'implantation d'un programme d'économie d'eau potable pour un montant total de 195 716,19 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 28 février 2012, et ce, étant la seule soumission ayant obtenu la note de 70 après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30640-012-22751	187 204,94 \$	Travaux de réfection - Égouts, aqueduc - Implantation d'un programme d'économie d'eau potable
04-13493	8 511,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mai 2012.

Adoptée

CE-2012-735

AUTORISER LA FIRME LES CONSTRUCTIONS ET PAVAGE JESKAR INC. ET SES SOUS-TRAITANTS À EXÉCUTER DES TRAVAUX HORS DES HEURES RÉGULIÈRES POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉPARATION DU PONT DE L'AVENUE DU CHEVAL-BLANC - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LA RIVIÈRE-BLANCHE ET DE MASSON-ANGERS - YVON BOUCHER ET LUC MONTREUIL

CONSIDÉRANT QU'un contrat pour la réalisation de travaux de réparation de divers ponts a été accordé le 29 juin 2011 à la firme Les Constructions et Pavage Jeskar inc. par la résolution numéro CE-2011-1145;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de remplacement d'un joint d'expansion du pont sur l'avenue du Cheval-Blanc, au-dessus de la rivière Blanche, doivent se réaliser de jour et de nuit ainsi que la fin de semaine, pour réduire l'impact de la fermeture des voies de circulation sur la population;

CONSIDÉRANT QUE la firme Les Constructions et Pavage Jeskar inc. prévoit réaliser les travaux au cours de deux fins de semaine consécutives des mois de mai et juin 2012, selon les conditions météorologiques;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la firme Les Constructions et Pavage Jeskar inc. et ses sous-traitants à exécuter des travaux hors des heures régulières pour la réalisation de travaux de réparation du pont sur l'avenue du Cheval-Blanc, du 18 au 21 mai 2012, du 25 au 28 mai 2012 et du 1^{er} au 4 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-736

ACCEPTER LES ORDRES DE CHANGEMENT AU CONTRAT RÉALISÉS DANS LE CADRE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS SUR LES RUES CHURCHILL, GEORGES, BRIDGE, BERGERON ET SAINT-PIERRE FAISANT PARTIE DU LOT 1 - PRECO - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE MASSON-ANGERS ET DE BUCKINGHAM - LUC MONTREUIL ET MAXIME PEDNEAUD-JOBIN

CONSIDÉRANT QUE la Ville, par sa résolution numéro CE-2010-724 en date du 12 mai 2010, a adjugé un contrat à la firme Les Constructions CJRB inc. pour la conception et l'exécution des travaux de renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égouts, selon le lot 1 du programme PRECO, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 5 148 255,84 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme Les Constructions CJRB inc. a réalisé les travaux prévus au devis à un coût de 5 061 655,40 \$, représentant une diminution de 86 600,55 \$ par rapport à sa soumission;

CONSIDÉRANT QUE la firme Les Constructions CJRB inc. a soumis à la Ville des travaux supplémentaires au coût de 1 864 179,97 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les ordres de changement à la soumission ont fait l'objet d'une vérification de la part d'Axor, gestionnaire mandaté par la Ville de Gatineau ainsi que par le Service des infrastructures, et ce, pour une recommandation de paiement;

CONSIDÉRANT QUE lors du comité plénier du 31 janvier dernier, les membres du conseil ont adopté un budget supplémentaire – Travaux des projets PRECO hors PTI - de 2,932 M\$, d'une part et d'autre part augmenter la dette de 4 120 540 \$ afin d'assurer les ajustements requis des coûts pour chacun desdits projets réalisés dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égouts :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise les ordres de changement recommandés par le Service des infrastructures au coût de 1 864 179,97 \$, incluant les taxes, représentant les travaux supplémentaires réalisés dans le cadre du projet de renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts sur les rues Churchill, Georges, Bergeron, Bridge et Saint-Pierre, faisant partie du lot 1 du programme PRECO, contrat 09-112 portant ce dernier à un coût final de 6 925 835,42 \$;
- autorise le trésorier à verser à la firme Les Constructions CJRB inc., les sommes dues en vertu des présentes sur présentation de pièces justificatives par le Service des infrastructures.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-11053-004-22752	849 419,26 \$	Excédents de coûts PRECO hors PTI - Travaux routiers
18-11053-001-22753	424 709,63 \$	Excédents de coûts PRECO hors PTI - Égouts
18-11053-002-22754	424 709,62 \$	Excédents de coûts PRECO hors PTI - Aqueduc
04-13493	78 741,07 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
18-11053-003	146 420 \$		Excédents de coûts PRECO hors PTI - Honoraires professionnels
18-11053-004		146 420 \$	Excédents de coûts PRECO hors PTI - Travaux routiers

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mai 2012.

Adoptée

CE-2012-737

ACCEPTER LES ORDRES DE CHANGEMENT AU CONTRAT RÉALISÉS DANS LE CADRE DU PROJET DE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS SUR LES RUES HADERA, BRUCHÉSI, EAST ET MALONEY FAISANT PARTIE DU LOT 4 - PRECO - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON

CONSIDÉRANT QUE la Ville, par sa résolution numéro CE-2010-1081 datée du 6 juillet 2010, a adjugé un contrat à la firme Les Constructions CJRB inc. pour la conception et l'exécution des travaux de renouvellement des conduites et d'égouts, sur les rues d'Hadera, Bruchési, East et le boulevard Maloney, faisant partie du lot 4 du programme PRECO, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 11 156 099,93 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme Les Constructions CJRB inc. a réalisé des travaux prévus au devis à un coût de 10 749 798,74 \$, représentant une diminution de 406 301 \$ par rapport à la soumission;

CONSIDÉRANT QUE la firme Les Constructions CJRB inc. a soumis à la Ville des travaux supplémentaires au coût de 1 118 196,16 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les ordres de changement à la soumission ont fait l'objet d'une vérification de la part d'Axor, gestionnaire mandaté par la Ville de Gatineau ainsi que par le Service des infrastructures, et ce, pour une recommandation de paiement;

CONSIDÉRANT QUE lors du comité plénier du 31 janvier dernier, les membres du conseil ont adopté un budget supplémentaire – Travaux des projets PRECO hors PTI – de 2,932 M\$, d'une part et d'autre part augmenter la dette de 4 120 540 \$ afin d'assurer les ajustements requis des coûts pour chacun desdits projets réalisés dans le cadre du programme de renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égouts PRECO :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- accepte les ordres de changement OC-4-001 à OC-4-043 au coût de 1 118 196,16 \$, incluant les taxes, représentant des travaux supplémentaires réalisés dans le cadre du projet de renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts sur les rues d'Hadera, Bruchési, East et le boulevard Maloney, faisant partie du lot 4 du programme PRECO, contrat 09-112, portant ce dernier à un coût final de 11 867 994,90 \$, incluant les taxes;
- autorise le trésorier à verser à la firme Les Constructions CJRB inc., les sommes dues en vertu des présentes sur présentation de pièces justificatives par le Service des infrastructures.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-11053-001-22755	170 092,23 \$	Excédents de coûts PRECO hors PTI - Égouts
18-11053-002-22756	170 092,23 \$	Excédents de coûts PRECO hors PTI - Aqueduc
18-11053-004-22757	340 184,44 \$	Excédents de coûts PRECO hors PTI - Travaux routiers
04-13493	31 535,07 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
18-11053-002	340 184,44 \$		Excédents de coûts PRECO hors PTI - Aqueduc
18-11053-004		340 184,44 \$	Excédents de coûts PRECO hors PTI - Travaux routiers

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mai 2012.

Adoptée

CE-2012-738

ACCEPTER L'AJUSTEMENT DU COÛT DE LA SOUMISSION ET LES ORDRES DE CHANGEMENT AU CONTRAT RÉALISÉS DANS LE CADRE DU PROJET DE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS SUR LA RUE LAVAL FAISANT PARTIE DU LOT 7 - PRECO - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville, par sa résolution numéro CE-2011-326 datée du 9 mars 2011, a adjugé un contrat à la firme Équinoxe JMP/6369472 Canada inc. pour la conception et l'exécution des travaux de renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égouts, faisant partie du lot 7 du programme PRECO, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 1 581 740,85 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme Équinoxe JMP/6369472 Canada inc. a réalisé les travaux prévus au devis à un coût de 1 708 275,13 \$, soit une augmentation de 126 534,28 \$ par rapport au contrat initial dû à une augmentation de la quantité de matériaux utilisés;

CONSIDÉRANT QUE la firme Équinoxe JMP/6369472 Canada inc., a soumis à la Ville des ordres de changement au contrat au coût de 150 112,10 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les ordres de changement et l'ajustement du coût initial de la soumission a fait l'objet d'une vérification de la part d'Axor, gestionnaire mandaté par la Ville de Gatineau ainsi que par le Service des infrastructures, et ce, pour une recommandation de paiement;

CONSIDÉRANT QUE l'ajustement final du coût de soumission au montant de 276 646,38 \$, incluant les taxes, est puisé à même les disponibilités du règlement numéro 639-2009 – Contingences :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- accepte les ordres de changement OC-1 à OC-16 au coût de 150 112,10 \$, incluant les taxes, ainsi que l'ajustement du coût initial de la soumission au montant de 126 534,28 \$, incluant les taxes, représentant les travaux supplémentaires réalisés dans le cadre du projet de renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts sur la rue Laval, entre les boulevards Sacré-Cœur et des Allumettières, faisant partie du lot 7 du programme PRECO, contrat numéro C-09-112, portant ce dernier à un coût final de 1 858 387,23 \$, incluant les taxes;

- autorise le trésorier à verser à la firme Équinoxe JMP/6369472 Canada inc., les sommes dues en vertu des présentes sur présentation de pièces justificatives par le Service des infrastructures.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30639-001-22758	264 504,78 \$	Travaux d'aqueduc et d'égouts - Travaux - Égouts
04-13493	12 141,60 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mai 2012.

Adoptée

CE-2012-739*

SEMAINE DES TRANSPORTS COLLECTIFS ET ACTIFS DU 16 AU 22 SEPTEMBRE 2012 À GATINEAU - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE 15 000 \$, INTERRUPTION D'UTILISATION DE CASES DE STATIONNEMENT ET PROLONGEMENT DE LA FERMETURE D'UN TRONÇON DE LA RUE LAVAL, ENTRE LES RUES WELLINGTON ET WRIGHT, ET DE LA PLACE AUBRY - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a adopté sa Politique environnementale et son plan d'action en novembre 2008;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action de la Politique environnementale prévoit des actions visant à réduire les déplacements automobiles et des activités de sensibilisation afin de stimuler le changement et l'engagement des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Vivre en Ville a pour mission l'amélioration de la qualité de l'environnement et des milieux de vie par la recherche d'un aménagement du territoire optimal contribuant au bien-être de la population;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la Semaine des transports collectifs et actifs qui se tiendra du 16 au 22 septembre 2012 à Gatineau, une programmation visant à encourager davantage l'usage du vélo, de la marche, de l'autobus ou du covoiturage comme mode de transport principal devra être élaborée;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette semaine, soit le jeudi 20 septembre 2012, un événement grand public sera l'une des activités maîtresses de cette semaine de sensibilisation et que le 21 septembre, il est prévu d'organiser, pour la deuxième année, le « Park(ing) day » qui nécessite des espaces de stationnement;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de fermer la rue Laval, entre les rues Wellington et Wright, de même que la Place Aubry ainsi que de réserver des espaces de stationnement sur les rues Laval et Wellington pour tenir ces activités :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'octroyer une subvention de 15 000 \$ à l'organisme Vivre en Ville pour la tenue de la Semaine des transports collectifs et actifs de Gatineau 2012 et mandater la directrice du Service de l'environnement pour signer le protocole d'entente avec l'organisme. De plus, une somme de 5 960 \$ en services et perte de revenus est accordée pour la tenue de cet événement. Ce montant sera pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires;

- d'accepter le prolongement de la durée de la fermeture de la rue Laval et de la Place Aubry et des espaces de parcomètre réservés, le jeudi 20 septembre 2012 jusqu'à 21 h;
- d'accepter, pour la journée du 21 septembre, à l'occasion de la journée spécifique à l'événement annuel « Park(ing) day », que l'utilisation de dix places de stationnement soit interrompue de 6 h à 18 h afin que des activités à caractère ludique, artistique ou pédagogique soient tenues.

Le trésorier est autorisé à verser les subventions, selon les modalités décrites au protocole d'entente et sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par le Service de l'environnement.

En vertu des dispositions de l'article 6.4 de l'annexe B de la charte de la Ville de Gatineau, la directrice du Service de l'environnement est autorisée à signer le protocole d'entente en découlant avec l'organisme et assurer la gestion et le suivi de ce protocole.

Ce comité prescrit également que la signature de la greffière n'est pas requise pour ce protocole d'entente.

Finalement, l'organisme Vivre en Ville doit respecter les conditions suivantes lors de la tenue de ces différents événements, soit :

- Dégager la Ville de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de ses activités et s'engager à détenir une police d'assurance civile pour un montant minimal de 5 000 000 \$ qui identifie la Ville comme assurée additionnelle, s'il y a lieu, et fournir au Service de l'environnement un certificat d'assurance confirmant la souscription de l'assurance exigée;
- Respecter les normes de signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues déjà mises en place par le Marché Vieux Hull;
- Assurer une entente avec le Service de sécurité incendie et le Service de police concernant la sécurité du public et le contrôle de la circulation aux carrefours;
- Assumer les frais des dommages causés à la propriété municipale;
- Ramasser les ordures engendrées durant l'événement et nettoyer les lieux après l'événement.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-47330-972	15 000 \$	Autres activités environnementales - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2012.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2012-740

SOUSSION 2012 SP 042 - SCIAGE DE BORDURES**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Construction S.R.B, 760, rue Rossiter, St-Jean-sur-Richelieu, Québec, J3B 8J1, pour le sciage de bordure, et ce, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 15 135,31 \$ annuellement, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 27 mars 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de trois années prenant effet à compter de la date d'adjudication avec la possibilité d'être renouvelé pour deux périodes additionnelles d'une année.

À la date anniversaire du contrat, s'il y a lieu, les prix seront révisés, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2013 à 2016, les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-39420-521-22759	14 477,11 \$	Recouvrables de tiers - Autres travaux - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	658,20 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mai 2012.

Adoptée

CE-2012-741

SOUSSION 2012 SI 047 - SERVICE D'ARBORICULTURE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Émondage Leclerc inc., 47, rue Clermont, Cantley, Québec, J8V 3M2, pour les services d'arboriculture, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif annuel de 53 917,53 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 1^{er} mars 2012, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les demandes de services d'arboriculture seront émises au besoin. Le contrat sera d'une année avec la possibilité de le renouveler pour une période additionnelle d'une année ou jusqu'à un maximum de 99 999 \$ incluant taxes.

Après la première année du contrat, s'il y a lieu, les prix unitaires seront révisés le 1^{er} mars, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de 2013, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71430-521-22760	48 703,24 \$	Horticulture et arboriculture - Entretien et réparation - Infrastructures
02-49450-521-22761	2 869,54 \$	Recouvrables de tiers - Environnement - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	2 344,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mai 2012.

Adoptée

CE-2012-742

SOUSSION 2012 SI 114 - RÉFECTION DE PELOUSE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Paysagiste Mathis Landscaping, 27, rue Bécancour, Gatineau, Québec, J8P 7X5, pour la réfection de pelouse, excluant les options, dans les secteurs de Hull et d'Aylmer, selon les prix unitaires apparaissant à la formule de soumission pour un montant annuel approximatif de 43 115,62 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 12 avril 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat prendra effet à l'adjudication du contrat et se terminera le 1^{er} décembre 2013. Les prix seront fermes pour toute cette période.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2013, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-31230-521-22762	41 240,62 \$	Trottoirs et bordures - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	1 875,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mai 2012.

Adoptée

CE-2012-743

DÉSIGNATION TOPONYMIQUE - TERRAIN DE PÉTANQUE TONY-SOUSA - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le terrain de pétanque situé dans le parc Fontaine ne possède aucune désignation officielle;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de toponymie de la Ville de Gatineau a reçu une demande, datée du 20 avril 2011, afin de désigner le terrain de pétanque au nom de monsieur Tony Sousa, ancien champion canadien de pétanque et premier élu municipal d'origine portugaise au conseil de Hull;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de toponymie a validé le nom Tony-Sousa, à sa réunion du 28 avril 2011, et l'a versé dans la banque de toponymes de la Ville avec le statut « sous embargo » considérant qu'un lieu ne doit pas se voir attribuer un nom d'après une personne décédée depuis moins d'un an;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de toponymie du Québec a donné un avis technique et recommande d'utiliser le toponyme suivant, à savoir : Terrain de pétanque Tony-Sousa;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés est d'accord avec cette recommandation et qu'il en recherche l'approbation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve le nom « Terrain de pétanque Tony-Sousa » pour le terrain de pétanque situé dans le parc Fontaine.

Adoptée

CE-2012-744*

MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2010-1786 - CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE GATINEAU POUR LE PROJET RÉGIONAL 2-1-1 - INFO-COMMUNAUTAIRE 2010-2011 ET SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LES ANNÉES 2011, 2012 ET 2013 AVEC LE CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE GATINEAU - NOUVEAU RESPONSABLE DU PROJET RÉGIONAL 2-1-1 - INFO-COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro CM-2010-1169 adoptée le 30 novembre 2010, la Ville de Gatineau s'est engagée à contribuer financièrement en versant à la Table de concertation des aînés et retraités de l'Outaouais, une subvention de 40 000 \$ répartie de 2010 à 2013 pour le projet de ligne info-communautaire 2-1-1;

CONSIDÉRANT QU'afin de donner suite à la résolution numéro CM-2010-1169, une somme de 10 000 \$ a été réservée à la Table de concertation des aînés et retraités de l'Outaouais en 2010 pour le projet de ligne info-communautaire 2-1-1, mais que cette somme n'a pas été versée;

CONSIDÉRANT QU'en 2011, la Table de concertation des aînés et retraités de l'Outaouais a transféré la gestion du projet de ligne info-communautaire 2-1-1 au Centre d'action bénévole de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Table de concertation des aînés et retraités de l'Outaouais s'est entendue avec le Centre d'action bénévole de Gatineau pour lui transférer toute somme à recevoir pour le projet de ligne info-communautaire 2-1-1 et qu'un protocole d'entente établit les modalités de transfert du dossier;

CONSIDÉRANT QU'il reste un solde de 40 000 \$ à verser pour les années 2010, 2011, 2012 et 2013 afin de respecter l'engagement de la Ville à soutenir le projet de ligne info-communautaire 2-1-1 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2010-1786 en date du 30 novembre 2010 et recommande au conseil de modifier sa résolution numéro CM-2010-1169 en date du 30 novembre 2010 afin de transférer au Centre d'action bénévole de Gatineau les soldes de 40 000 \$ de sa contribution financière pour l'implantation du projet de ligne info-communautaire 2-1-1 et d'autoriser le trésorier à puiser, à même les soldes des projets en cours des années antérieures de la Politique familiale, volet personnes aînées (CM-2007-1336), la somme de 40 000 \$ pour donner suite à la présente.

Le trésorier est autorisé à émettre au Centre d'action bénévole de Gatineau, 42, avenue Gatineau, Gatineau, Québec, J8T 4J3, un chèque de 20 000 \$ en 2012 pour les années 2010 et 2011 ainsi qu'à émettre les chèques des versements subséquents (2012 et 2013), selon les modalités du protocole d'entente, sur présentation de pièces justificatives par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

Le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence l'assistant-greffier et le directeur du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés sont autorisés à signer le protocole d'entente avec le Centre d'action bénévole de Gatineau pour la contribution financière de la Ville au projet de ligne info-communautaire 2-1-1 pour les années 2010, 2011, 2012 et 2013.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-59130-971	30 000 \$	Politique familiale - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mai 2012.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2012-745*

**PROTOCOLE D'ENTENTE « GRAND PARTENAIRE » CLUB DE SKI DE FOND
LES RENARDS BLANCS**

CONSIDÉRANT QUE le club de ski de fond Les Renards blancs est présent dans le secteur de Buckingham depuis plus de 30 ans;

CONSIDÉRANT QUE la Ville, par le biais de sa Politique de loisir, sport et plein air, a identifié le plein air comme étant une force incontournable et qu'elle a choisi de miser sur cette force afin d'en faire l'emblème de la qualité de vie à Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme offre une belle opportunité de plein air pour les citoyens de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme ouvre ses 25 km de piste à tous les détenteurs de la carte accès Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme est composé de bénévoles actifs soucieux d'initier la population à la pratique du ski de fond et de la raquette;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme souhaite contribuer au développement du plein air dans l'est de la ville de Gatineau et permettre à la population de pratiquer des activités physiques saines et écologiques;

CONSIDÉRANT QUE le club de ski de fond Les Renards blancs est reconnu à titre de « Grand partenaire » du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés et que sa mission est tout à fait reliée à la Politique du loisir, du sport et du plein air :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité, sur recommandation de la Commission des loisirs, des sports et du développement des communautés, recommande au conseil d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente et de verser la somme de 45 000 \$ du 1^{er} février 2012 au 31 janvier 2015 à titre de « Grand Partenaire », selon les modalités définies au protocole d'entente et comme défini dans le cadre de soutien aux organismes. De ce montant de 45 000 \$, un premier versement pour l'année 2012 au montant de 15 000 \$ a déjà été autorisé par la résolution numéro CM-2012-161.

Le trésorier est autorisé à prévoir le montant de 15 000 \$ au budget de l'année 2013 et 15 000 \$ pour l'année 2014, comme identifié au protocole d'entente et défini dans le cadre de soutien aux organismes.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2012.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2012-746

**DÉMONSTRATION ET MANOEUVRES AÉRIENNES - SNOWBIRDS DES FORCES
ARMÉES CANADIENNES**

CONSIDÉRANT QUE l'équipe des Snowbirds des Forces armées canadiennes procédera à une démonstration et à des manœuvres d'acrobaties aériennes à proximité et en survol de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa, les 13, 14, 15 et 16 septembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE leur présence s'inscrit dans le cadre d'une activité d'animation et d'exposition d'avions organisée par « Les ailes d'époques du Canada », les 15 et 16 septembre 2012, sur les sites des Ailes d'époques du Canada et de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa;

CONSIDÉRANT QUE des activités aériennes seront réalisées à l'intérieur des cadres opérationnels et des normes de sécurité habituelles des Forces armées canadiennes et du ministère des Transports du Canada en pareilles circonstances et que tous les arrangements nécessaires ont été faits avec les autorités de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'équipe des Snowbirds des Forces armées canadiennes à survoler, du 13 au 16 septembre 2012, le territoire de la ville de Gatineau à des altitudes inférieures à 1 000 pieds, comprenant les décollages, les atterrissages, les vols d'entraînement et les vols avec les médias, en plus de procéder à une démonstration et à des manœuvres d'acrobaties aériennes les 15 et 16 septembre 2012.

Adoptée

CE-2012-747

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DU FESTIBIÈRE DE GATINEAU - 25 AU 27 MAI 2012

CONSIDÉRANT QUE des activités se dérouleront aux abords du lac Leamy les 25, 26 et 27 mai 2012;

CONSIDÉRANT QUE le Festibièrre de Gatineau sera à sa deuxième édition et que le nombre de participants sera sans aucun doute plus élevé qu'en 2011;

CONSIDÉRANT QUE la modification à la réglementation du stationnement est nécessaire afin d'assurer la sécurité des participants et la fluidité de la circulation automobile :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la modification temporaire à la réglementation du stationnement sur la rue Atawe dans le cadre de l'événement Festibièrre de Gatineau 2012, à savoir :

- Stationnement interdit les 25, 26 et 27 mai en tout temps sur les deux côtés de la rue Atawe.

La Division de la voirie du Service des travaux publics est autorisée à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise selon les directives de la Section de la circulation et de la sécurité routière de la Division de la planification et des services techniques du Service des infrastructures, le tout selon le plan numéro C-12-235 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir à la Division des fêtes et festivals du Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Adoptée

CE-2012-748

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DU FESTIVAL DE L'OUTAOUAIS EN FÊTE - 22 AU 25 JUIN 2012

CONSIDÉRANT QUE des activités se dérouleront au parc des Cèdres dans le cadre du Festival de l'Outaouais en fête;

CONSIDÉRANT QUE la modification à la réglementation du stationnement est nécessaire afin d'assurer la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE la largeur de certaines rues et avenues dans le secteur du parc des Cèdres est inférieure à la moyenne;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la modification temporaire à la réglementation du stationnement sur différentes rues situées près du parc des Cèdres dans le cadre de l'Outaouais en fête pour la période du 22 au 25 juin 2012, à savoir :

Stationnement interdit en tout temps des deux côtés des rues suivantes :

- rue Raoul-Roy entre son extrémité Sud et Arthur-Croteau
- rues Derwin, Brook et Helenore entre les rues Front et Raoul-Roy
- rue Arthur-Croteau entre la rue Raoul-Roy et du Canotage
- rue Xavier entre McDougall et Arthur-Croteau
- rue Xavier entre l'extrémité Nord et Arthur-Croteau
- rue McDougall (sauf les stationnements en perpendiculaire côté Sud)
- rue Metcalfe entre Harvey et Derwin
- rue Harvey entre Metclafe et John
- rue John entre Cathcart et Harvey
- rue Beaulac entre Xavier et du Canotage

Stationnement interdit en tout temps sur un seul côté des rues suivantes :

- rue Metcalfe entre Derwin et extrémité Nord
- rue John entre Harvey et extrémité Nord
- rue Harvey entre Front et John
- rue Cathcart entre Front et John
- rue Raoul-Roy entre Arthur-Croteau et Xavier (intersection Ouest)
- rue Oscar-Guertin
- rue Prince-de-Galles
- rue Beaulac entre du Canotage et Lattion
- rue Xavier entre Arthur-Croteau et son extrémité Nord
- rue Roméo-Gendron entre Eardley et Front
- rue du Couvent entre Dalhousie et Front

La Division de la voirie du Service des travaux publics est autorisée à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise selon les directives de la Section de la circulation et de la sécurité routière de la Division de la planification et des services techniques du Service des infrastructures, le tout selon le plan numéro G05-031-01 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;

- L'organisme s'engage à fournir à la Division des fêtes et festivals du Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Adoptée

CE-2012-749

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION DANS LE CADRE DE LA FÊTE NATIONALE - 23 JUIN 2012

CONSIDÉRANT QUE la soirée spectacle dans le cadre des festivités de la Fête nationale du Québec en Outaouais aura lieu sur le site de l'école secondaire Le Carrefour, le 23 juin 2012;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de rues et le contrôle de la circulation sont des éléments essentiels à la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la Société nationale des québécois de l'Outaouais à fermer le chemin de la Savane, entre les rues Bellehumeur et Saint-Antoine, le 23 juin 2012, entre 18 h et 1 h, aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une entente avec le Service de sécurité incendie et le Service de police concernant la sécurité du public et le contrôle de la circulation;
- Assurer un nombre suffisant de personnes adultes en devoir avec des vestes rouges pour diriger et contrôler la circulation;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- Dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir à la Division des fêtes et festivals du Service des arts, culture et lettres, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, les formulaires d'assurances désignant la Ville de Gatineau à titre d'assurée additionnelle, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant de 3 000 000 \$.

Adoptée

CE-2012-750

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DU FESTIVAL D'ÉTÉ BUCKINGHAM EN FÊTE - 12 AU 15 JUILLET 2012

CONSIDÉRANT QUE des activités se dérouleront dans le secteur de Buckingham dans le cadre des festivités de Buckingham en fête;

CONSIDÉRANT QUE la modification à la réglementation du stationnement est nécessaire afin d'assurer la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE les activités commerciales de ce secteur se termine à 17 h les samedis et dimanches;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la modification temporaire à la réglementation du stationnement sur une des avenues situées près du parc MacLaren dans le cadre du festival d'été Buckingham en fête pour la période du 12 au 15 juillet 2012, à savoir :

Stationnement interdit entre 17 h et minuit des deux côtés de la rue suivante :

- Avenue Buckingham entre Maclaren et Joseph

La Division de la voirie du Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives de la Section de la circulation et de la sécurité routière de la Division de la planification et des services techniques du Service des infrastructures.

Le tout selon les plans numéros G05-095-02 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir à la Division des fêtes et festivals du Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Adoptée

CE-2012-751
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2012-1302

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DE LA FÊTE D'ANTAN - 8 ET 9 SEPTEMBRE 2012

CONSIDÉRANT QUE des activités se dérouleront sur le site de l'Auberge Symmes dans le cadre des festivités de la Fête d'antan;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de la rue à la circulation automobile est nécessaire afin d'installer des kiosques et d'ainsi limiter le croisement de la rue Principale par de nombreux piétons;

CONSIDÉRANT QUE la modification à la réglementation au stationnement est nécessaire afin d'assurer la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE la signalisation adéquate sera mise en place :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la fermeture de rue à la circulation automobile ainsi qu'une modification temporaire à la réglementation du stationnement dans le cadre de la Fête d'Antan le 8 septembre 2012, à savoir :

Interdiction de la circulation automobile entre 8 h et 19 h sur les rues suivantes :

- rue Front entre la rue Principale et la rue Symmes
- rue Principale entre la rue Tibérius et le carrefour giratoire de la marina

Stationnement interdit entre 8 h et 19 h sur les deux côtés des rues suivantes :

- rue Prince-de-Galles
- rue Tibérius entre la rue Principale et la rue du Couvent
- rue Dalhousie entre la rue Principale et la rue Symmes
- rue Symmes entre la rue Front et la rue Dalhousie
- rue du Couvent entre la rue Front et la rue Tibérius
- rue Cathcart entre la rue John et la rue Front

Stationnement interdit entre 8 h et 19 h sur le côté ouest de la rue suivante :

- rue Front entre la rue Principale et la rue Symmes

La Division de la voirie du Service des travaux publics est autorisée à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise selon les directives de la Section de la circulation et de la sécurité routière de la Division de la planification et des services techniques du Service des infrastructures, le tout selon le plan numéro G09-118-02 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- Dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir à la Division des fêtes et festivals du Service des arts, de la culture et des lettres, au plus tard deux semaines avant l'événement, les formulaires d'assurances responsabilité et indemnisation et responsabilité civile générale de 3 000 000 \$.

Adoptée

CE-2012-752

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 15 - 18 967,31 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 18 - 622 452,02 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 16 - 11 197,16 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 15 - 1 438 560,58 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 15, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 18, la liste des réquisitions numéro 16 ainsi que la liste des embauches numéro 15 :

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 15	Pièces de comptes à payer	18 967,31 \$	30 avril au 4 mai 2012
Liste PD numéro 18	Pièces de comptes à payer	622 452,02 \$	30 avril au 4 mai 2012
Liste des réquisitions numéro 16	Pièces de comptes à payer	11 197,16 \$	30 avril au 4 mai 2012
Liste des embauches numéro 15	Embauche de personnel temporaire	1 438 560,58 \$	23 au 27 avril 2012

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mai 2012.

Adoptée

CE-2012-753 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-17 - 640 191,23 \$ - PÉRIODE DU 26 AVRIL AU 2 MAI 2012**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-17 d'un montant de 640 191,23 \$ pour la période du 26 avril au 2 mai 2012.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mai 2012.

Adoptée

CE-2012-754 **RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - COMPTOIR SAINT-VINCENT DE PAUL DE HULL INC. - 102, RUE EDDY - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Comptoir Saint-Vincent de Paul de Hull inc. a obtenu, le 20 janvier 2003, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes pour une partie de l'immeuble situé au 102, rue Eddy;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la fiscalité municipale prévoit la révision périodique de la reconnaissance tous les neuf ans;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Comptoir Saint-Vincent de Paul de Hull inc. a demandé la reconduction de l'exemption des taxes foncières pour une partie de l'immeuble situé au 102, rue Eddy;

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec peut confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet de confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières accordée à l'organisme Comptoir Saint-Vincent de Paul de Hull inc. pour une partie de l'immeuble situé au 102, rue Eddy.

Adoptée

CE-2012-755 **SOUSSION 2012 SI 160 - FOURNITURE DE FILTRES POUR VÉHICULES - SERVICE DES FINANCES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge à la firme Pièces d'Auto Benson, 95, boulevard Gréber, Gatineau, Québec, J8T 3P9, un contrat pour la fourniture de filtres pour véhicules, sur la base des prix unitaires apparaissant à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 39 815,23 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 10 avril 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée d'une année avec la possibilité de le prolonger pour une année additionnelle, et ce, à compter de la date d'adjudication. Si la Ville se prévaut de cette prolongation, les prix seront indexés selon l'indice des prix à la consommation.

De plus, le montant total du contrat ne pourra totaliser la somme de 100 000 \$ ou plus, limite permise par la Loi sur les cités et villes pour un appel d'offres sur invitation.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets 2013-2014, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds pour cette fin seront pris à même les postes d'actifs des magasins municipaux.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mai 2012.

Adoptée

CE-2012-756

FERMETURE COMPLÈTE DES TROIS VOIES EN DIRECTION SUD SUR LE BOULEVARD FOURNIER - 7 JUILLET 2012 DE 6 H 30 À 14 H 30 - TRIATHLON ÉDITION 2012 ORGANISÉ PAR LE CLUB DE TRIATHLON ESPOIR DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE le Club de triathlon Espoir de Gatineau est un partenaire de la Ville de Gatineau et est mandaté pour offrir des activités de triathlon à la population de l'ensemble du territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le samedi 7 juillet 2012, le Club de triathlon Espoir de Gatineau tiendra sa 21^e édition du « Triathlon », sur le boulevard Fournier et les sentiers du Lac-Leamy;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police, la Commission de la capitale nationale et Triathlon-Québec ont approuvé le parcours qui, pour être sécuritaire pour les athlètes et convivial pour les citoyens, nécessite la fermeture complète des trois voies en direction sud sur le boulevard Fournier, la mise en place de voies à double sens sur les voies en direction nord sur le boulevard Fournier, une modification aux feux de circulation et la présence de deux agents de police de 6 h 30 à 14 h 30;

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente opérationnel sera signé entre le Club de triathlon Espoir de Gatineau et le Service de police dans lequel sera identifié le plan de signalisation à respecter :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la fermeture de rues et la réorientation temporaire des voitures et les modifications aux feux de circulation dans le cadre de l'événement sportif « Triathlon 2012 » qui se tiendra le samedi 7 juillet 2012.

Dans le cadre de cette activité, le Club de triathlon Espoir de Gatineau doit dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés du centre de services de Hull, avant la tenue de l'événement, les formulaires d'assurances responsabilité et indemnisation et responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$.

Les coûts estimés pour cette fermeture de rue à être absorbés par les services municipaux sont de 975 \$.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mai 2012.

Adoptée

CE-2012-757

SUBVENTION DE 200 \$ - CENTRE DE LA PETITE ENFANCE BÉBÉJOU - DISTRICT ÉLECTORAL DE TOURAINE - DENIS TASSÉ

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du CPE Bébéjou, à l'attention de madame Julie Beauchamp, 35, rue de Sillery, Gatineau, Québec, J8T 7L5, à titre de subvention pour l'organisation d'un souper hot-dogs au profit de l'organisme Opération Enfant Soleil le 16 juin 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79940-972	200 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2012.

Adoptée

CE-2012-758

SUBVENTION DE 395 \$ - TABLE DE CONCERTATION SUR LA FAIM ET LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE L'OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 395 \$ à l'ordre de la Table de concertation sur la faim et le développement social de l'Outaouais (TCFDSO), à l'attention de madame Sandra Duque, 180, boulevard du Mont-Bleu, Gatineau, Québec, J8Z 3J5, à titre de subvention pour leur campagne de financement 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	50 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79936-972	100 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79944-972	45 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79938-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2012.

Adoptée

CE-2012-759

SUBVENTION DE 400 \$ - POLYVALENTE NICOLAS-GATINEAU - ACTIVITÉS POUR UNITÉ 6 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de la Polyvalente Nicolas-Gatineau, à l'attention de monsieur Christian Dufresne, directeur de l'unité 6, 360, boulevard La Vérendrye, Gatineau, Québec, J8P 6K7, à titre de subvention pour l'organisation d'activités pour les élèves handicapés ou en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	50 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79946-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2012.

Adoptée

CE-2012-760

SUBVENTION DE 500 \$ - ASSOCIATION RÉCRÉATIVE LES JARDINS DU CHÂTEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU-MANOIR-DES-TREMBLES - MAXIME TREMBLAY

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de l'Association récréative Les Jardins du Château, à l'attention de monsieur Raymond Chauvet, 100, rue du Château, Gatineau, Québec, J9A 1T3, à titre de subvention pour l'organisation des activités estivales.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79934-972	500 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau- Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2012.

Adoptée

CE-2012-761

SUBVENTION DE 650 \$ - COLLÈGE SAINT-ALEXANDRE POUR LES ACTIVITÉS DES ÉQUIPES DE VOLEYBALL DU COLLÈGE - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LIMBOUR ET DE POINTE-GATINEAU - NICOLE CHAMPAGNE ET LUC ANGERS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 650 \$ à l'ordre du Collège Saint-Alexandre, 2425, rue Saint-Louis, Gatineau, Québec, J8V 1E7, à titre de subvention pour les activités des équipes de volleyball du Collège.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79941-972	50 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79939-972	600 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2012.

Adoptée

CE-2012-762

SUBVENTION DE 750 \$ - LES JOYEUX LORETTOIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 750 \$ à l'ordre des Joyeux Lorettois, centre communautaire Tétreau, 10, rue Bériault, Gatineau, Québec, J8X 1A3, à titre de subvention pour les activités du club de l'âge d'or.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79938-972	750 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2012.

Adoptée

CE-2012-763

SUBVENTION DE 1 000 \$ - ÉCOLE DU VALLON POUR LE BAL DES FINISSANTS DES ÉLÈVES DE 6^e ANNÉE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - NICOLE CHAMPAGNE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de l'école du Vallon, 88, rue de Cannes, Gatineau, Québec, J8V 2M4, à titre de subvention pour le bal des finissants des élèves de 6^e année.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79939-972	1 000 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2012.

Adoptée

CE-2012-764

SUBVENTION DE 2 000 \$ - CLUB DES JOYEUX LURONS POUR L'ORGANISATION DES ACTIVITÉS EN 2012 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - NICOLE CHAMPAGNE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 000 \$ à l'ordre du Club des Joyeux Lurons, 172, rue d'Auvergne, Gatineau, Québec, J8T 1J7, à titre de subvention pour l'organisation des activités en 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79939-972	2 000 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2012.

Adoptée

CE-2012-765

SUBVENTION DE 2 400 \$ - SOCIÉTÉ ALZHEIMER DE L'OUTAOUAIS QUÉBÉCOIS - MARCHÉ DE LA MÉMOIRE - 27 MAI 2012 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 400 \$ à l'ordre de la Société Alzheimer de l'Outaouais québécois, 380, boulevard Saint-Raymond, Gatineau, Québec, J9A 1V9, à titre de subvention pour la Marche de la mémoire qui aura lieu le 27 mai 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79948-972	100 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79947-972	50 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79946-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	250 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	100 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79940-972	300 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79939-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79938-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val- Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79937-972	300 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond- Vanier - Aménagement - Subventions
02-79936-972	150 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79935-972	100 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la- Montagne - Aménagement - Subventions
02-79934-972	100 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau- Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	200 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2012.

Adoptée

CE-2012-766

SUBVENTION DE 5 000 \$ - COMITÉ DES PARTENAIRES DES SECTEURS LE BARON ET POINTE-GATINEAU - FÊTE DE QUARTIER DU SECTEUR DE TOURAINE - 16 JUIN 2012 - DISTRICT ÉLECTORAL DE TOURAINE - DENIS TASSÉ

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 5 000 \$ à l'ordre du Comité des partenaires du secteur Le Baron et Pointe-Gatineau, 448, rue de Pointe-Gatineau, porte 1, Gatineau, Québec, J8T 2B7, à titre de subvention pour l'organisation de la fête de quartier du secteur de Touraine le 16 juin 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79940-972	5 000 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2012.

Adoptée

CE-2012-767

SUBVENTION DE 5 000 \$ - FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER DANS LE CADRE DE LEUR CAMPAGNE DE FINANCEMENT - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 5 000 \$ à l'ordre de la Fondation québécoise du cancer, 555, boulevard de l'Hôpital, Gatineau, Québec, J8V 3T4, à titre de subvention pour la campagne annuelle de financement.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79931-972	100 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79948-972	100 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79947-972	100 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79946-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	1 000 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	2 350 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79940-972	250 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79939-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79938-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val- Tétreau - Aménagement - Subventions

02-79936-972	100 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79935-972	50 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions
02-79934-972	100 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau-Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79937-972	200 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond-Vanier - Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2012.

Adoptée

CE-2012-768

PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DE LA FONDATION DU CARREFOUR DE LA MISÉRICORDE - 11 JUIN 2012 - 360 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Denis Tassé à participer à une activité organisée par la Fondation du Carrefour de la Miséricorde le 11 juin 2012.

De plus, ce comité autorise les membres du conseil à subventionner cette activité pour un montant de 325 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 360 \$ à l'ordre de la Fondation du Carrefour de la Miséricorde, à l'attention de monsieur Bernard W. Morissette, 355, rue Laviolette, Gatineau, Québec, J8P 5Z1, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	50 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79946-972	25 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	100 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79940-972	35 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2012.

Adoptée

CE-2012-769 **ABROGATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2012-616 - PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE PATSY BOUTHILLETTE À UN FORUM LE 2 MAI 2012**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité abroge sa résolution numéro CE-2012-616 en date du 25 avril 2012 concernant la participation de madame la conseillère Patsy Bouthillette à un forum organisé par la Coopérative de développement régional Outaouais-Laurentides le 2 mai 2012 à Wakefield.

Adoptée

CE-2012-770 **PARTICIPATION DE MESSIEURS LES CONSEILLERS LUC ANGERS ET STÉPHANE LAUZON AU SÉMINAIRE INTERSECTION DU SERVICE DE POLICE - MONTRÉAL - 23 ET 24 MAI 2012 - 1 720 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers Luc Angers et Stéphane Lauzon, en tant que membre et président de la Commission de la sécurité publique, à participer au Séminaire Intersection du Service de police de la Ville de Montréal qui se tiendra à Montréal les 23 et 24 mai 2012.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de Séminaire Intersection/MSP 2012, à l'attention de madame Cynthia Roussel, 1441, rue Saint-Urbain, 5^e étage, Montréal, Québec, H2X 2M6, pour couvrir les frais d'inscription.

Le trésorier est également autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement sur présentation des pièces justificatives, pour une dépense maximale de 1 720 \$, incluant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-23300-311	1 720 \$	Commission de la sécurité publique - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2012.

Adoptée

CE-2012-771 **PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER MAXIME TREMBLAY À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DU CLUB OPTIMISTE DE HULL - 2 JUIN 2012 - 65 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Maxime Tremblay à participer à une activité du Club optimiste de Hull qui aura lieu le 2 juin 2012.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 65 \$ à l'ordre du Club Optimiste de Hull, à l'attention de monsieur Raymond Pitre, président, C. P. 1185, succursale B, Gatineau, Québec, J8X 3X7, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79934-972	65 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau– Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2012.

Adoptée

CE-2012-772

**PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER PATRICE MARTIN À UNE
ACTIVITÉ AU PROFIT DE L'ACADÉMIE DES RETRAITÉS DE L'OUTAOUAIS -
7 JUIN 2012 - 90 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Patrice Martin à participer à une activité de l'Académie des retraités de l'Outaouais qui aura lieu le 7 juin 2012.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 90 \$ à l'ordre de l'Académie des retraités de l'Outaouais, 331, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Y 6T3, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79935-972	90 \$	Patrice Martin - De Wright–Parc-de-la- Montagne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2012.

Adoptée

CE-2012-773

**SUBVENTION DE 900 \$ - LEUCAN OUTAOUAIS - DÉFI TÊTES RASÉES -
MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 900 \$ à l'ordre de Leucan Outaouais, 336, rue Main, Gatineau, Québec, J8P 5K3, à titre de subvention pour la 12^e édition du Défi têtes rasées les jeudi 24 mai et dimanche 27 mai 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79947-972	200 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	500 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mai 2012.

Adoptée

CE-2012-774

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME MANON BOUFFARD AU POSTE DE RESPONSABLE, AMÉLIORATION CONTINUE ET RECHERCHE OPÉRATIONNELLE - DIVISION DES SERVICES TECHNIQUES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de responsable, Amélioration continue et recherche opérationnelle à la Division des services techniques du Service des travaux publics (poste numéro STP-CAD-062 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Manon Bouffard au poste de responsable, Amélioration continue et recherche opérationnelle à la Division des services techniques du Service des travaux publics (poste numéro STP-CAD-062 au plan d'effectifs des cadres).

Le salaire de madame Manon Bouffard sera celui de la classe 3, 7^e échelon de la grille salariale de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Madame Manon Bouffard est assujettie à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Madame Manon Bouffard sera assujettie à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau à l'exception de l'article I. Elle bénéficiera de 4 semaines de vacances annuelles.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-30115-115 – Services techniques – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mai 2012.

Adoptée

CE-2012-775

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR STEVE DESSUREAULT AU POSTE D'INSPECTEUR - SECTION DES RÉSOLUTIONS ET DES ACTIONS PRÉVENTIVES DE QUARTIER - PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR MARC GRENIER AU POSTE D'INSPECTEUR, ÉTHIQUE ET AFFAIRES INTERNES - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'inspecteur, Résolutions et actions préventives de quartier à la Division du soutien opérationnel (poste numéro POL-CAD-009 au plan d'effectifs des cadres) et le poste d'inspecteur, Éthique et affaires internes (poste numéro POL-CAD-013 au plan d'effectifs des cadres) au Service de police selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Steve Dessureault au poste d'inspecteur, Résolutions et actions préventives de quartier à la Division du soutien opérationnel, sous la gouverne de l'inspecteur-chef à la Division du soutien opérationnel (poste numéro POL-CAD-009 au plan d'effectifs des cadres) et la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Marc Grenier au poste d'inspecteur, Éthique et affaires internes, sous la gouverne de l'inspecteur-chef, Éthique à la direction (poste numéro POL-CAD-013 au plan d'effectifs des cadres) au Service de police.

Messieurs Steve Dessureault et Marc Grenier sont assujettis à une période d'essai de 12 mois, comme stipulé au recueil des conditions de travail des cadres de la Ville de Gatineau et leur date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Messieurs Steve Dessureault et Marc Grenier sont assujettis à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Le salaire de messieurs Steve Dessureault et Marc Grenier sera celui d'inspecteur, selon l'annexe B de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste leur sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que leur période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires suivants :

02-21400-116 – Service de police – Réguliers – Cadres;
02-21100-116 – Service de police – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mai 2012.

Adoptée

CE-2012-0516

DÉPÔT DE DOCUMENT

1. Dépôt de la liste des mouvements de personnel syndiqué en vertu du règlement numéro 79-2002 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires - Période du 14 mars au 17 avril 2012

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif